



Au Conseil intercommunal

Echallens, le 29 juin 2023

Préavis du Comité de direction N° 2/2023

Budget 2024

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

En vertu des dispositions de la loi sur les Communes du 28 février 1956, état au 1^{er} janvier 2022, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le budget pour l'année 2024.

Il est établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, ainsi qu'aux directives et plan comptable du Département de l'intérieur.

2. Remarque générale

Le présent budget n'intègre que les coûts de fonctionnement de l'ASET inhérents à ses organes. Toutes les autres charges ont fait ou feront l'objet de demandes de crédits successives auprès de l'Assemblée. Comme déjà mentionné pour le budget précédent, le Comité de direction (CODIR) prévoit de lever des fonds par tranches, à taux fixes, auprès de bailleurs. Cette solution est moins onéreuse qu'un crédit de construction en compte courant, elle permet de gérer la trésorerie et de lisser le taux moyen sur plusieurs tranches dans le temps. Il est par ailleurs rappelé que les travaux d'investissements seront financés à 100% par des financements externes (aucune mise de fonds propres par les Communes membres)

3. Coût au m³ épuré

Le CODIR présente un budget 2024 avec un total de charges de CHF 195'600.- à répartir entre les Communes. La clé de répartition repose sur le nombre de m³ d'eau soumis à la taxe d'épuration au 31 décembre 2022. Ainsi, le coût au m³ est de CHF 0.2088.

4. Commentaires particuliers

Ci-dessous, le tableau des principaux comptes qui subissent une modification de plus de CHF 500.- sur le budget 2024. En **rouge** les charges qui augmentent, ou les recettes qui diminuent, et en **vert** les charges qui diminuent ou les recettes qui augmentent.

Charges

3001.00 Indemnités CODIR CHF -20'000.-

Le budget a été revu à la baisse avec 16 séances de CODIR et environ CHF 20'000.- de vacations à l'heure

3030.00 Assurances sociales CHF -1'000.-

Nous nous basons sur les précédents budgets avec comme hypothèse 12% sur les salaires et 3% sur les jetons

3101.00 Imprimés et fournitures de bureau CHF +700.-

L'augmentation est liée essentiellement aux prévisions de coûts FAO supplémentaires

3157.00 Matériel et maintenance informatique CHF +3'300.-

Une provision de CHF 3'000.- est budgétée pour la migration du système comptable MCH1 à MCH2. Pour le reste, ce sont les licences Abacus, kDrive, Adobe, ou de gestion de projet qui sont utilisées par l'Association

3185.00 Honoraires et frais d'expertise CHF -50'000.-

Les prestations sont très variables d'une année à l'autre en fonction de l'avancement du projet. Nous prévoyons CHF 20'000.- pour les prestations du chef de service infrastructure, CHF 5'000.- pour le CODIR, CHF 5'000.- pour les questions liées à la TVA, CHF 5'000.- pour le Notaire, CHF 5'000.- pour le site WEB, CHF 5'000.- pour le passage à MCH2 via Ofisa et enfin CHF 15'000.- pour les prestations diverses

3222.00 Intérêts emprunts à moyen et long termes CHF +7'500.-

Nous prévoyons une augmentation du taux d'intérêt pour 2024. Notre hypothèse est un taux sur 10 ans de 2% pour un montant moyen estimé à CHF 1'500'000.-

5. Conclusion

Vu ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'Association intercommunale STEP Echallens Talent – ASET,

vu le préavis N° 2/2023 du 29 juin 2023 ;

vu le rapport de la Commission de gestion et de finances ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

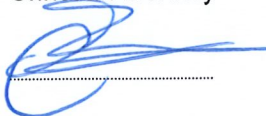
- d'arrêter le budget de l'exercice 2024 comme suit :

Charges	CHF 195'600.-
Revenus	CHF 195'600.-
Excédent de charges	CHF 0.-

Ainsi délibéré par le CODIR dans sa séance du 1^{er} juin 2023 et approuvé définitivement par consultation électronique jusqu'au 28 juin 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

Au nom du CODIR de l'Association intercommunale STEP Echallens Talent – ASET

Le Président
Christian Monney



La Secrétaire
Sabine Turrian



- Annexes :
- Budget 2024
 - Tableau consommation d'eau potable soumise à la taxe d'épuration au 31.12.2022 (avec ratios)

Délégué du CODIR : Gérald Chambon – Vice-Président du CODIR



Annexe 1 : Budget de fonctionnement 2024

ASET - Budget 2024		Comptes 2022		Budget 2023		Budget 2024		Remarques
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
3001.00	Indemnités CODIR	35'100.00		60'000.00		40'000.00		Base 16 séances annuelles
3003.00	Indemnités assemblée intercommunale	6'766.65		10'000.00		10'000.00		Base 4 séances annuelles + 4 préavis
3004.00	Frais de réception Codir et Conseil intercommunal	0.00		2'000.00		2'000.00		Apéritif annuel Conseil et divers représentation
3011.00	Salaires	18'727.70		21'700.00		21'700.00		Secrétariat CODIR + Conseil intercommunal
3030.00	Assurances sociales	2'265.60		5'000.00		4'000.00		12% sur les salaires / 3 % sur les jetons (arrondi)
3040.00	Caisse de pensions	0.00				0.00		
3050.00	Assurances accidents et maladie	560.25		1'000.00		1'000.00		3% sur les salaires (arrondi)
3069.00	Frais divers remboursés (autorités et person)	508.75		1'000.00		1'000.00		
3091.00	Frais de formation	0.00		1'000.00		1'000.00		
3101.00	Imprimés et fournitures de bureau	1'167.20		500.00		1'200.00		
3157.00	Matériel et maintenance informatique	11'560.45		13'600.00		16'900.00		Licence Abacus 6 K / Gestion de projet 5 K / kDrive + Maintenance + Licences (Kapersky, Acrobat DC) 1.9 K / 1K Myabacus / 3K réserve
3182.00	Frais de téléphones, radios, télécom.	0.00		200.00		200.00		
3183.00	Frais bancaires	87.60		100.00		100.00		
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	16'848.85		110'000.00		60'000.00		Prestations diverses non liées au projet 5 K / Prestations Chef service Infrastructures 20 K / CODIR 5 K / DFG (TVA) 5 K / Notaire 5 K / Divers 10 K / Site internet 5 K / Ofisa (MCH2) 5 K
3185.10	Honoraires Gestion financière et audit	4'920.00		6'500.00		6'500.00		Bourse et RH 4 K / Audit 2.5 K
3186.00	Primes d'assurances de tiers, choses, RC	0.00		0.00		0.00		
3222.00	Intérêts emprunts à moyen et long terme	787.88		22'500.00		30'000.00		2% sur 1.5 MCHF
4356.00	Facturation de services à des tiers	0.00		0.00		0.00		
4520.00	Participation des communes		99'300.93		255'100.00		195'600.00	
	Clé : m3 d'eau soumis à la taxe d'épuration		929'169.00		865'743.00		936'785.00	31.12.2022 effectif
	Coût par m3		0.1069		0.2947		0.2088	



Association intercommunale STEP Echallens Talent – ASET

Annexe 2 : Répartition entre Communes

Charges à répartir : 195'600.00

Commune	Consommation d'eau potable soumise à la taxe d'épuration au 31.12.2021		Consommation d'eau potable soumise à la taxe d'épuration au 31.12.2022		Différence	Acomptes budgétés HT
	m3	Ratio	m3	Ratio		
Bottens	69'286	7.5%	73'979	7.9%	+ 5.9 %	15'446.75
Cugy	157'535	17.0%	160'244	17.1%	+ 0.9 %	33'458.85
Echallens	367'056	39.5%	370'298	39.5%	+ 0.1 %	77'317.90
Fey	40'106	4.3%	38'397	4.1%	- 5.0 %	8'017.25
Goumöens	61'456	6.6%	59'083	6.3%	- 4.6 %	12'336.50
Montilliez	67'519	7.3%	68'858	7.4%	+ 1.2 %	14'377.50
Morrens	63'183	6.8%	56'399	6.0%	- 11.5 %	11'776.05
Oulens-sous-Echallens	38'902	4.2%	46'848	5.0%	+ 19.4 %	9'781.85
Villars-le-Terroir	64'126	6.9%	62'679	6.7%	- 3.1 %	13'087.35
Total	929'169	100.0%	936'785	100.0%		195'600.00

Coût par m3

0.2088